

Au-delà du devoir – Programme de reconnaissance de soignants



Connaissez-vous des soignants qui incarnent les valeurs de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, soit la collaboration, le respect, l'intégrité et l'excellence?

Le Programme de reconnaissance de soignants « **Au-delà du devoir** » vise à célébrer les soignants non rémunérés dont le dévouement, la gentillesse et le soutien permettent aux gens de vivre dans la communauté malgré des problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap.

Critères de mise en candidature :

- Le soignant doit vivre en Ontario.
- Le soignant doit fournir des soins à un patient servi par Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.
- Les soignants payés ou les soignants bénévoles inscrits sont exclus.
- La période de mise en candidature pour le programme de 2024 se termine en décembre 2023.

CATÉGORIE	CRITÈRE
Jeune soignant	Ce prix vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'un ami ou d'un membre de la famille ayant moins de 30 ans qui fait bien plus que son devoir pour répondre aux besoins d'un proche.
Soutien et encouragement	Par son encouragement et d'autres capacités de soutien et d'habilitation, ce soignant a nettement amélioré la qualité de vie de son proche.
Soutien et partage du vécu	Ce soignant redonne à sa communauté en transmettant l'expérience et les connaissances acquises tout au long de son parcours, comme source de soutien et guide.
Équipe de soignants	Un groupe de personnes (équipe de soignants) qui unissent leurs efforts pour soutenir une personne dans son domicile ou sa communauté.
Soignant novateur	Ce soignant emploie un esprit créatif pour innover des stratégies qui favorisent l'autonomie pour une personne dans son domicile ou sa communauté.
Partenaires en soins	Cette personne fournit depuis longtemps un soutien continu à une personne dans son domicile ou sa communauté.

Foire aux questions

1. Pourquoi les soignants payés ou bénévoles ne sont-ils pas inclus?

Bien que tous les soignants sont des membres importants de l'équipe de soins d'un patient, les organismes qui comptent des soignants rémunérés et bénévoles ont souvent leur propre programme de reconnaissance pour les honorer. Notre programme a pour objectif de souligner les contributions inestimables des familles, des amis, des voisins et de toute autre personne dont la gentillesse, le dévouement et le soutien permettent aux gens de vivre dans la communauté malgré des problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap.

2. Pourquoi faut-il obtenir la permission du soignant avant de soumettre sa candidature?

Le programme vise à reconnaître, à célébrer et à honorer les soignants. À ce titre, il faut que ces derniers consentent à ce que nous puissions communiquer avec eux et inclure leurs histoires et photos dans le matériel du programme ainsi que sur le site Web et les plateformes de médias sociaux de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire.

3. Y a-t-il une autre façon de soumettre le formulaire de candidature si je suis incapable de le remplir en ligne?

Si vous ne pouvez pas remplir le formulaire en ligne, veuillez nous appeler sans frais au 1 855 276-3096 et un membre de l'équipe de participation de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire vous aidera.

4. Est-ce possible de proposer la candidature de plusieurs personnes qui contribuent aux soins du patient?

Nous avons créé la catégorie Groupe de soignants pour reconnaître un groupe de personnes (équipe de soignants) qui unissent leurs efforts pour soutenir une personne dans son domicile ou sa communauté.

5. Je ne suis pas prêt à proposer une candidature cette année, y aura-t-il d'autres occasions à l'avenir?

Oui, nous prévoyons célébrer le rôle important des soignants chaque année. Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre le nom d'un soignant cette année, vous pourrez le faire l'an prochain.

6. Et si le soignant répond aux critères de plusieurs catégories?

N'hésitez pas à choisir plusieurs catégories de reconnaissance sur votre formulaire si vous pensez que le soignant est admissible. Notre comité d'évaluation y tiendra compte lors de l'examen des candidatures.

7. Comment les soignants seront-ils honorés?

Nous sommes heureux d'annoncer que chaque soignant recevra un prix de reconnaissance. Ceux dont les noms figurent dans chacune des catégories recevront une mention supplémentaire.

8. Dois-je prendre la parole au cours de l'événement?

Les participants n'auront pas besoin de prendre la parole lors de l'événement de reconnaissance de soignants Au-delà du devoir. Des membres de notre personnel raconteront les histoires de certains lauréats, avec consentement préalable. Tous les soignants seront reconnus durant l'événement. Par exemple, leur nom de préférence et leur ville de résidence seront affichés durant la présentation.

9. Comment l'événement de reconnaissance de soignants se déroulera-t-il?

L'événement de reconnaissance de soignants Au-delà du devoir aura lieu le 2 avril 2024 en après-

midi. Les endroits seront déterminés durant les étapes de soumission et d'évaluation. Il s'agira d'un événement hybride qui se tiendra à divers endroits et sera diffusé en simultané aux quatre coins de la province. Les participants pourront donc assister à l'événement en personne ou virtuellement. L'événement commencera par des salutations et des remarques de la part des dirigeants de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, suivi par la reconnaissance des lauréats des catégories et la présentation des prix de reconnaissance. Par la suite, de légers rafraîchissements seront servis et les participants auront l'occasion de faire du réseautage avec les dirigeants de l'organisme et des pairs soignants.

10. Où l'événement aura-t-il lieu?

Un événement sera diffusé dans toute la province auquel les participants pourront assister soit en ligne ou en personne à un certain nombre de bureaux de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. Les lieux spécifiques seront confirmés à une date ultérieure, selon les résultats du processus de soumission et de sélection.

11. Les lauréats peuvent-ils amener un invité (p. ex., la personne qui reçoit les soins, autres membres de la famille, etc.)?

Les lauréats pourront amener un ou plusieurs invités et les lieux des événements seront choisis afin d'assurer l'accessibilité. Nous déterminerons les lieux et les limites sur le nombre de participants lors des étapes de soumission et d'évaluation, et nous communiquerons plus de détails à tous les soignants, y compris un avis de date à réserver avant l'invitation officielle qui sera envoyée après que les détails sont confirmés.

12. Les membres du personnel peuvent-ils assister à l'événement du 2 avril?

L'équipe de la direction communiquera de plus amples détails; si vous voulez assister en ligne, veuillez communiquer avec votre gestionnaire.

13. Quelle sera la situation par rapport au stationnement? Y aura-t-il des places accessibles?

Le stationnement sera gratuit à tous les emplacements et il y aura des options de stationnement accessible.

14. Est-ce possible de connaître les noms des candidats et des lauréats du programme de reconnaissance de soignants Au-delà du devoir pour 2023?

Vous trouverez la liste des soignants et des lauréats de chaque catégorie pour 2023 et plus de détails au sujet du programme sur notre [site Web](#).

Si vous avez d'autres questions ou vous voulez de plus amples renseignements, veuillez composer le 1 855 276-3096 ou envoyer un courriel à engagement@hccontario.ca.